

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE COMMUNE DE
DECLARATION TRI-ANNUELLE DE PIEGEAGE

CAMPAGNE DU 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023

I - IDENTITE DU DECLARANT

Je soussigné, NOM et Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

**agissant en tant que détenteur du droit de destruction des espèces susceptibles
d'occasionner des dégâts (propriétaire, possesseur ou fermier)
ou sur délégation du titulaire du droit de destruction***

*** Cette déclaration n'est valable que si le détenteur du droit de destruction des nuisibles
délègue son droit par convention signée.**

II - DECLARATION

Je déclare poser les pièges mentionnés ci-après, conformément au code de l'environnement, aux arrêtés ministériels du 29 janvier 2007 modifié, du 28 juin 2016, du 3 juillet 2019 et de l'arrêté préfectoral en vigueur relatif à l'interdiction des pièges de catégorie 2 dans les secteurs où la présence de l'espèce Loutre est avérée.

III - MODALITES DU PIEGEAGE

- N°d'Agrément du piégeur :

- Nombre et nature des pièges : **Cat. 1** : __ ; **Cat. 2** : __ ; **Cat. 3** : __ ; **Cat. 4** : __

- Animaux concernés :

- Les pièges de la catégorie 2 ne seront tendus qu'à 200 mètres au moins des habitations des tiers et à 50 mètres au moins des routes et chemins ouverts au public.

- Les déclarants sont tenus de signaler de manière apparente sur les chemins et voies d'accès, les zones dans lesquelles sont tendus les pièges appartenant aux catégories 2.

- Les pièges seront disposés aux lieu-dits suivants :

- Motif de la destruction :

IV - ENGAGEMENT

Je m'engage, à adresser **avant le 30 septembre de l'année en cours, un relevé annuel** des prises effectuées lors de la saison précédente à la **Fédération Départementale des Chasseurs** (Beauregard-35630 SAINT SYMPHORIEN).

Cette déclaration est faite pour une durée de **3 ans** à compter de la date du visa du Maire.

Fait à....., le.....

(Signature du demandeur)

Nous, Mairie de la Commune de

Certifions avoir contrôlé l'exactitude des mentions portées sur la présente déclaration.

Après avoir visé les deux exemplaires, en avons fait les expéditions suivantes :

- 1 exemplaire remis au déclarant le

- 1 exemplaire conservé en Mairie.

La publication de cette déclaration a été faite à l'emplacement réservé aux affichages officiels.

Le Maire de la commune du lieu de destruction

(Signature et Cachet)